

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 79/323 DU 15/06/79

portant nomination de Monsieur CAROMBO OKOUNOU
en qualité de Directeur Général de la Société
Nationale LENA CONGO.

LE PRESIDENT DU COMITE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre
Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur CAROMBO OKOUNOU est nommé Directeur Général de la
Société Nationale LENA-CONGO.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret
sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 15 JUIN 1979

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Hilaire MOUNTHAULT.